

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
02 Mars 2018	06/04/2018	2018-006229
1. Intitulé du projet		
Lotissement le "PARC du MOULIES" de 53 lots environ		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	COGESIM	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	M. GIUSEPPONE Sébastien (Gérant)	
RCS / SIRET	5 1 9 0 3 9 1 2 7 0 0 0 5 4	Forme juridique SARL
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))	
47 a)	Lotissement de 4 hectares environ	
4. Caractéristiques générales du projet		
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire		
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition		
Défrichage d'environ 4 hectares de chêne et de jeunes pins		

4.2 Objectifs du projet

Défrichement en vue de l'aménagement d'un lotissement de 53 lots environ

8553 000 8100

3 100 100/20

8100 000 8100

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le défrichement sera réalisé par abattage, débardage mécanisé et dessouchage

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Néant

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface défrichée	4 hares

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieudit "Le Moulies"
Commune de PARENTIS en BORN (40)

Coordonnées géographiques¹

Long. 01° 03' 26" ... Lat. 44° 21' 22" ...

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ... Lat. ...

Point d'arrivée :

Long. ... Lat. ...

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PARENTIS en BORN
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la consommation de l'espace naturel inhérente à la création de voirie. Les espaces verts du lotissement tendront à conserver la végétation existante.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Passage d'une activité sylvicole à une occupation urbaine de type résidentiel prévu par le PLU de la commune.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet ne nécessite pas d'étude d'impact car sa superficie de faible importance n'occasionne qu'un très faible impact sur l'environnement si ce n'est le défrichement de la végétation décrite dans cette demande.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9 Engagement et signature

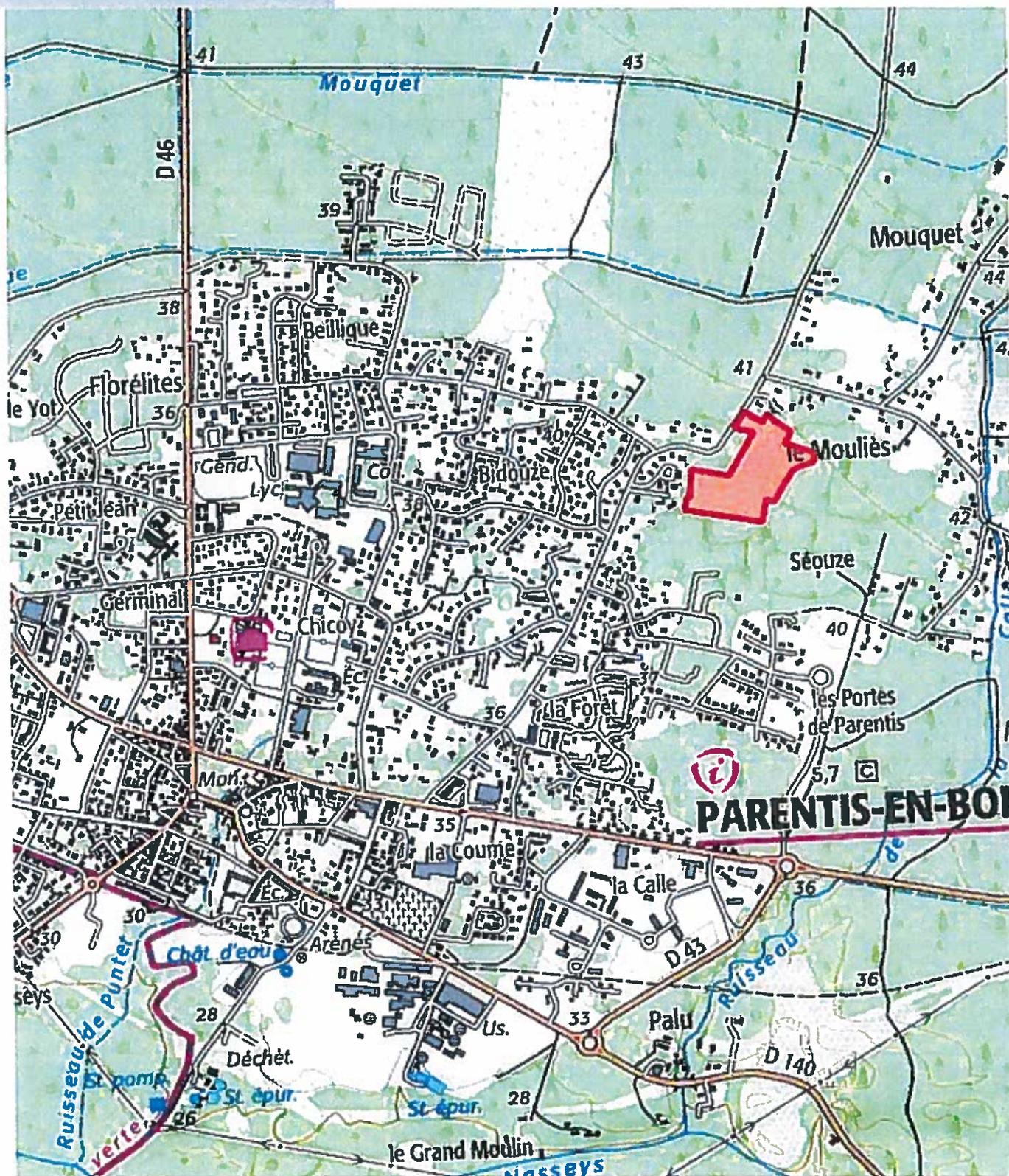
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à PARENTIS en BORN

le, 2/03/2018

Signature


SARL COGESIM
195 rue des Nibisliers
40600 BISCARROSSE





Commune de PARENTIS en BORN

Lotissement « Le PARC du MOULIES »

PA8 – PROGRAMME des TRAVAUX

Lotissement dit « Le PARC du MOULIES »

PROGRAMME DES TRAVAUX

N/Réf. 18-034/

DB/

Z:\DAO\TRAV2018\18034\PERMIS D'AMENAGER

le 28 mars 2018

Le lotisseur ou ses ayants-droits s'engage à exécuter les travaux de viabilité décrits ci-après et figurant aux plans annexés pour assurer la viabilité du lotissement dans la Commune de PARENTIS en BORN, dans les délais qui lui seront indiqués par l'arrêté de lotir délivré par le Maire de La Commune.

Il est annexé au présent dossier les plans et dessins d'exécution suivants:

- PLAN TOPOGRAPHIQUE - ETAT DES LIEUX
- PLAN DE COMPOSITION
- PLAN DE LA VOIRIE - EAUX PLUVIALES
- PLAN D'ASSAINISSEMENT - EAUX USEES
- PROFILS EN LONG DES VOIES NOUVELLES
- PROFILS EN TRAVERS
- PLAN D'ADDUCTION EAU POTABLE - DEFENSE CONTRE L'INCENDIE
- PLAN BASSE TENSION - ECLAIRAGE PUBLIC
- PLAN TELEPHONE

Les travaux concernant ce lotissement seront réalisés en UNE seule tranche.

Les dispositions du présent programme des travaux ne font pas obstacle à la mise en œuvre d'adaptations mineures qui pourraient être imposées par des informations techniques non connues à ce jour.

1 - VOIRIE

DESCRIPTION DES VOIES CREEES

La voirie du lotissement dont le tracé figure sur les plans annexés, se compose:

- d'une voie principale de 25 mètres d'emprise s'appuyant sur la route du MOULIES.
- de deux voies secondaires de 12 mètres d'emprise se bouclant sur la voie principale.

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES VOIES

Ces travaux comprennent:

1-1 TERRASSEMENTS

Les terrassements nécessaires à l'établissement de la plate-forme suivant le profil en long annexé.

1-2 POSE DES RESEAUX

La pose de tous les réseaux nécessaires à la viabilité du lotissement qui sera effectuée de suite après les travaux de terrassement.

1-3 COUCHE DE FONDATION

Son établissement sera effectué en grave non traitée 0/70 compacté et roulé sur une épaisseur de 0m30 posé sur géotextile perméable 140gr/m².

1-4 CONSTRUCTION DE LA CHAUSSEE

Mise en place d'une couche de base en grave non traitée 0/31,5 sur une épaisseur de 0m15 après cylindrage posée sur géotextile anticontaminant, d'une couche d'imprégnation et gravillonnage, et confection d'un revêtement en béton bitumineux 0/10 diorite (120 kg/m²) de 5 cm d'épaisseur après cylindrage.

La chaussée sera établie avec un double dévers de 2 % pour la voie principale et simple dévers pour les autres voies.

1-5 AMENAGEMENT DES PISTES CYCLABLES

Les pistes cyclables présenteront une structure reposant sur un géotextile 140gr/m² supportant une couche de grave calcaire 0/20 sur 0,25 m d'épaisseur, d'une couche d'imprégnation et gravillonnage et d'un revêtement en béton bitumineux 0/10 diorite à raison de 100 kg/m².

1-6 AMENAGEMENT DES BAS COTES

Ils seront régalez pour être plans, sauf entre la piste cyclable et la chaussée, où une noue sera aménagée pour recevoir les eaux de pluie.

Sous ces noues, la couche d'aliôs sera cassée pour favoriser l'infiltration. Une surverse permettra l'évacuation des eaux de pluie en cas de fort orage dans un réseau souterrain raccordé aux fossés existants.

1-7 AMENAGEMENT DES PARKINGS DE MIDI

Ils seront constitués d'une couche de fondation en grave non traitée 0/31.5 d'une épaisseur de 30 cm posée sur un géotextile et recouvert d'un enduit de type bi-couche.

2 - ADDUCTION D'EAU POTABLE - DEFENSE INCENDIE

La distribution en eau potable du lotissement sera assurée par une canalisation de diamètre 144/160 mm, à partir de la canalisation de même diamètre existante et en attente sous la route du MOULIES.

Le réseau de distribution sera construit avec des canalisations en PVC, série 10 bars à joint automatique. Les branchements seront réalisés avec des canalisations de diamètre 18.6/25mm.

La défense incendie sera assurée par deux poteaux à poser dans le lotissement.

3 - ASSAINISSEMENT

3-1 EAUX USEES

Les eaux usées de chaque lot seront récupérées dans un regard de branchement en PVC pour se rejeter ensuite, par une canalisation de 160 mm, dans le collecteur principal à construire de diamètre 160 ou 200 mm, en P.V.C. CR8. Elles convergeront ensuite vers une station de relevage à implanter au point bas du lotissement. Les eaux traitées seront évacuées par une canalisation de relèvement vers le collecteur existant sous la route du MOULIES.

3-2 EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales de la voirie seront recueillies par des noues d'infiltration en bordure des voies puis en surverse dans un drain à construire sous la chaussée réservoir. Les eaux de pluie provenant des surfaces imperméabilisées sur les lots, seront recueillies sur les lots eux-mêmes et s'infiltreront dans le sol des lots concernés par l'intermédiaire de tranchées drainantes.

4 - ELECTRICITE

4-1 RESEAU BASSE TENSION

La distribution du lotissement sera assurée par des câbles souterrains selon le tracé et les caractéristiques agréés par les services d'ERDF, à partir du réseau existant route du MOULIES. Les branchements particuliers seront exécutés jusqu'aux coffrets de comptage S2000 en polyester, placés en limite de propriété.

Dans les traversées de chaussée, les câbles seront tirés dans des gaines PVC diam/100 mm.

4-2 ECLAIRAGE PUBLIC

Le réseau sera alimenté à partir du réseau existant route du MOULIES. Le câble sera de type SYE, tiré sous trottoir dans des gaines PVC.

Les candélabres seront de type acier octogonal Ø156/60 de 4 m thermolaqué RAL 3004 équipé lanterne AMANDINE D700 lampe SHP ovoïde 70NAE.

4-3 TELEPHONE

Le réseau téléphonique sera assuré en souterrain sous trottoir à partir du réseau existant route du MOULIES.

Dans les traversées de chaussée les câbles seront tirés dans des gaines sigalène diamètre 100mm. Un regard ou une chambre alimentera chaque lot. Le réseau sera conforme aux prescriptions du service ORANGE.

5 - BRANCHEMENTS

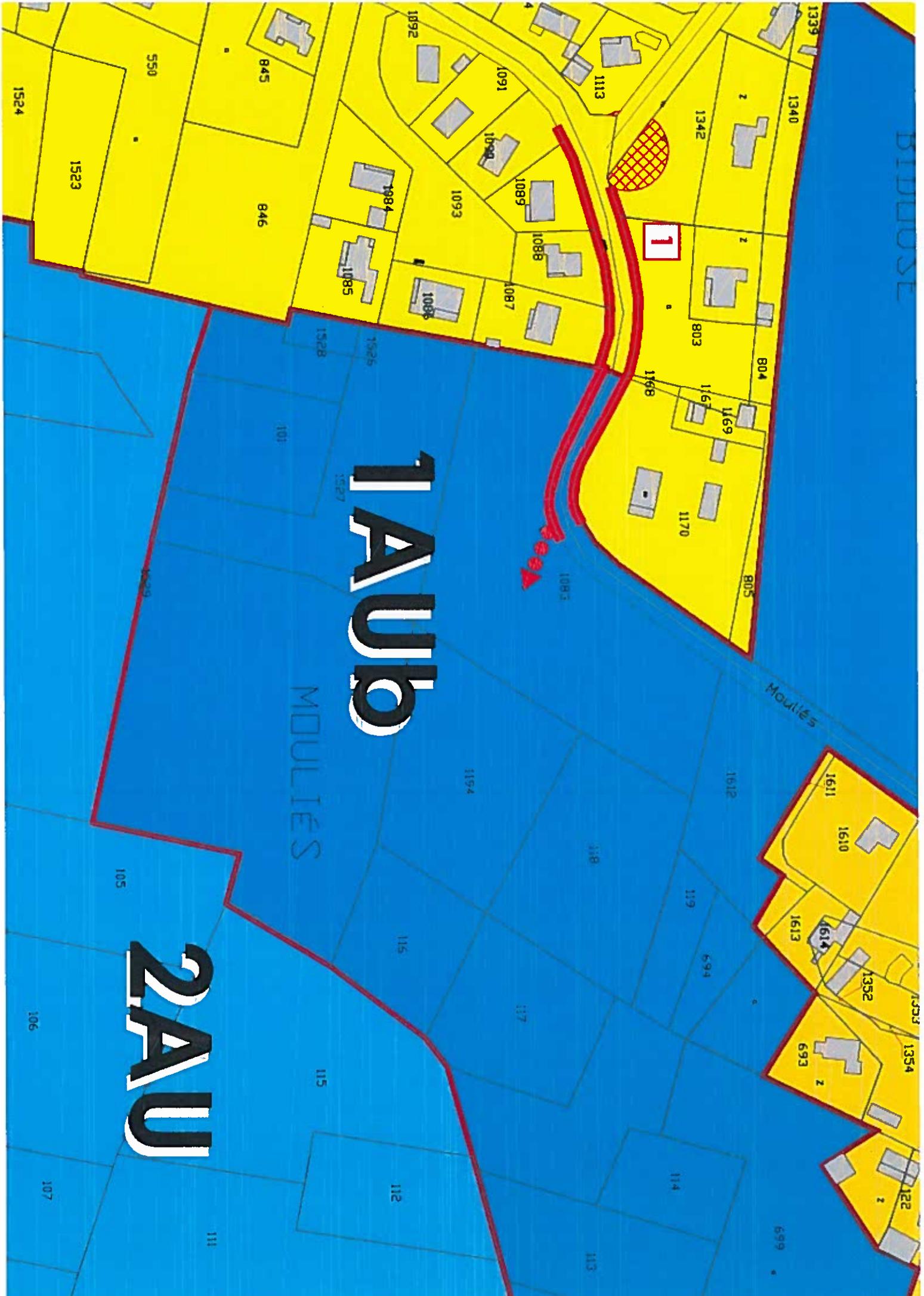
En même temps que la pose des canalisations principales, le lotisseur amorce au droit de chaque lot, les branchements particuliers jusqu'à la limite des lots afin d'éviter les coupures de chaussée.

6 - ESPACES VERTS

Les espaces verts le long des voies seront traités en partie en noues de rétention-infiltration. Des chênes des marais y seront implantés aux endroits indiqués sur le plan de composition.

7- DEFENSE INCENDIE

Une bande de 12 mètres sera nettoyée le long des lots 3, 8, 9 à 12, 14, 15 et 22 à 32 afin de garantir le passage des véhicules de secours incendie pour protéger les lots d'un feu éventuel provenant du massif forestier les bordant.



1AUB

2AU

MOULIÉS

Mouliés

1

1339
1340
1342
1092
1091
1090
1093
1089
1088
1087
1085
1084
845
846
550
1524
1523
803
804
805
1168
1167
1169
1170
1083
1085
1611
1610
1613
1614
1352
1354
1353
1122
699
1194
118
119
694
117
115
114
113
112
111
105
106
107

II. CADRE DE L'ETUDE FLORE/HABITATS

Une investigation de terrain a été réalisée le 13 mars 2018 afin de déterminer la présence éventuelle de zones humides. Dans cette optique, les efforts de prospection ont porté :

- sur le périmètre du projet, correspondant à l'emprise stricte de l'aménagement projeté, au sein duquel les critères floristiques et pédologiques sont utilisés pour délimiter des zones humides réglementaires ;
- sur le périmètre élargi, correspondant aux abords de l'emprise du projet et où seul le critère floristique a été utilisé pour délimiter les zones humides réglementaires.

L'ensemble des habitats naturels inventoriés au sein du site d'étude est listé dans le tableau ci-dessous ainsi que leur appartenance ou non à une zone humide. Leur identification a été réalisée à l'aide de la nomenclature CORINE Biotope (CB) créée par *Bissardon et al.* (1997). Le tableau ci-après présente les 11 habitats définis par l'étude de la végétation.

Tableau 1 : Présentation des habitats recensés sur le site d'étude

N°	Nomenclature	Code Corine Biotope	Code Natura 2000	Caractère humide d'après arrêté du 1er octobre 2009	Habitat inscrit dans l'emprise projet
1	Lande à Callune et Ajonc nain	31.2383	4030-7	NON	X
2	Roncier	31.831	/	NON	
3	Coupe forestière x Lande à Callune	31.87x31.23	/	NON	X
4	Coupe forestière x Pelouse siliceuse	31.87x35.22	/	NON	X
5	Chênaie acidiphile (Pouailler)	41.5	/	NON	X
6	Chênaie acidiphile x Fourré à Genêt à balais	41.5x31.8411	/	NON	X
7	Chênaie acidiphile x Fourré à Ajonc d'Europe	41.5x31.85	/	NON	X
8	Chênaie acidiphile x Pelouse siliceuse	41.5x35.22	/	NON	X
9	Chênaie acidiphile x Boisement de Pin maritime	41.5x42.813	/	NON	
10	Pelouse anthropisée	85.12	/	NON	X
11	Fossés	89.22	/	NON	X

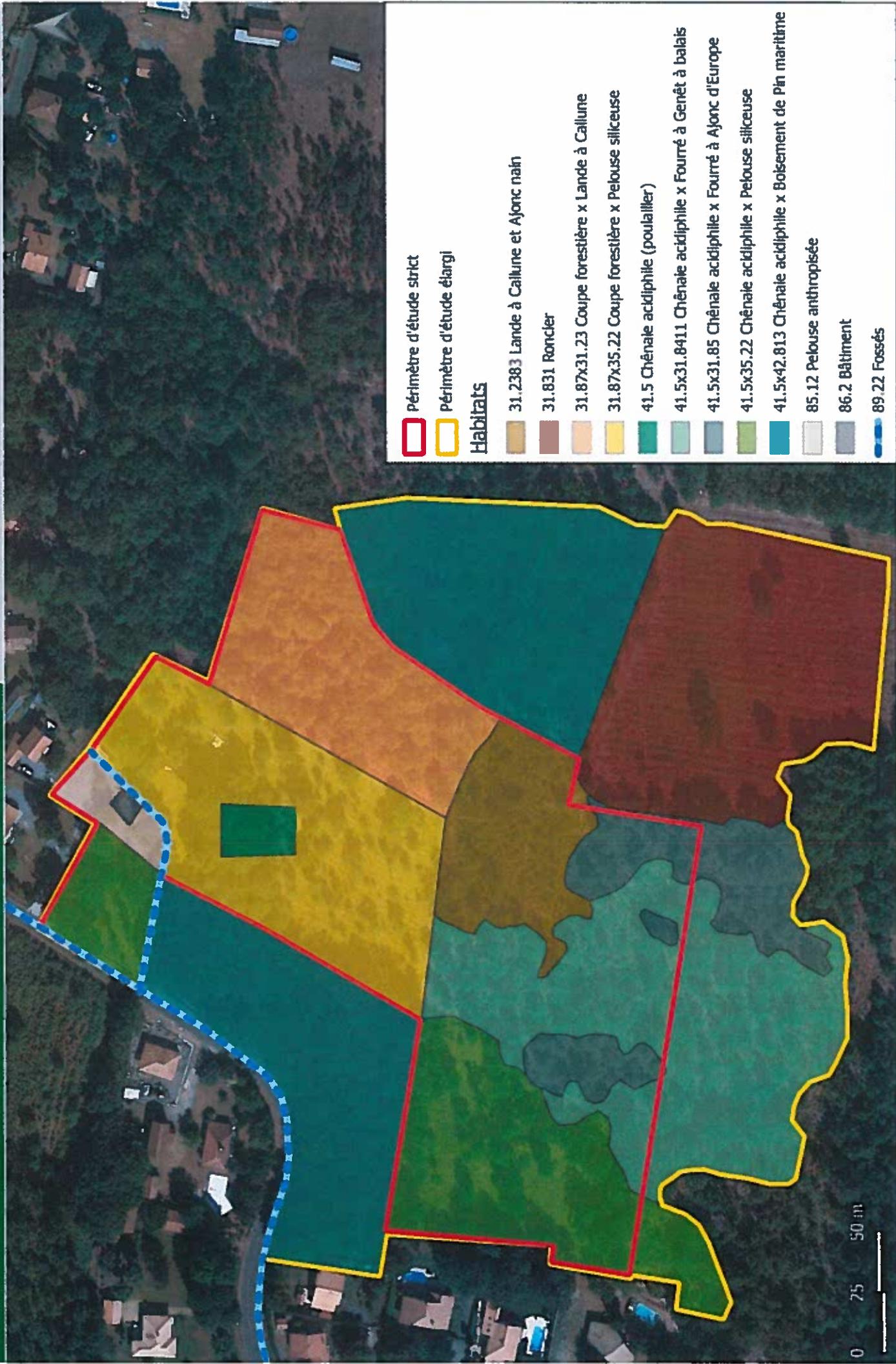
Dans le diagnostic explicité ci-après, les espèces principales de chaque habitat présent au sein du site d'étude sont recensées et listées dans les tableaux suivants. Les fiches habitats qui suivent font uniquement apparaître les espèces dites « dominantes » au sein du volet « Relevé phytosociologique ». Ainsi, le recouvrement total de chaque strate peut souvent être différent de la somme des recouvrements présentés au sein du tableau, qui n'illustre qu'une partie de la flore relevée, à savoir les espèces majoritaires.

Cartographie des Habitats

Projet d'aménagement
Commune de PARENTIS-EN-BORN (40)
SARL AQUITAINE AMENAGEMENTS

Source : Google satellite
Auteur : ENVOLIS
Date : 27/03/2018

EnVolis
L'ÉCOLE DE LA VIE



□ Périmètre d'étude strict

□ Périmètre d'étude élargi

Habitats

■ 31.2383 Lande à Callune et Ajonc nain

■ 31.831 Roncier

■ 31.87x31.23 Coupe forestière x Lande à Callune

■ 31.87x35.22 Coupe forestière x Pelouse siliceuse

■ 41.5 Chênaie acidiphile (poulailler)

■ 41.5x31.8411 Chênaie acidiphile x Fourré à Genêt à balais

■ 41.5x31.85 Chênaie acidiphile x Fourré à Ajonc d'Europe

■ 41.5x35.22 Chênaie acidiphile x Pelouse siliceuse

■ 41.5x42.813 Chênaie acidiphile x Boisement de Pin maritime

■ 85.12 Pelouse anthroposée

■ 86.2 Bâtiment

■ 89.22 Fossés

0 25 50 m

